TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

A.D. n° 2022- 1719

Conseil médical unique
Arrêté portant désignations

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-7,
Vu la délibération du 1er juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental,
Vu le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale,
Considérant la fusion des instances du comité médical et de la commission de réforme pour les collectivités non affiliées au centre de gestion, afin de former le conseil médical unique,
Considérant que le Président du Conseil départemental a qualité pour désigner les membres du Conseil départemental qui seront appelés à constituer le conseil médical unique institué par arrêté du Préfet,

Arrête

Article 1er – L'arrêté départemental AD n° 2021-1720 est abrogé.

Article 2 - Sont désignés pour représenter le Département de Tarn-et-Garonne au sein du conseil médical unique, les élus ci-après :

- Mme Marie-Claude NÈGRE, Vice-présidente du Conseil départemental, en qualité de première titulaire. La suppléance sera assurée par :

  - Mme Anne IUS, conseillère départementale,
  - M. Cédric VAISSIÈRES, conseiller départemental,

- Mme Dominique SARDEING, Vice-présidente du Conseil départemental, en qualité de deuxième titulaire. La suppléance sera assurée par :

  - Mme Nadine SINOPOLI, conseillère départementale,
  - Mme Catherine BOURDONCLE, Vice-présidente du Conseil départemental,

Article 3 - Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la collectivité. Copie en sera adressée à Mme la Préfète de Tarn-et-Garonne.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article L.3131-1 du CGCT :
Publié le .....29 AOUT 2022.....

Fait à Montauban,
Le 29 AOUT 2022
Le Président,

Michel WEILL